

Tarification des actions de formation continue 2020/2021

ARTICLE 1 : TARIFICATION DES DIPLOMES NATIONAUX

Détermination des tarifs par année de formation :

	Contrats de professionnalisation	Adultes en reprise d'études
DUT production	De 10 à 13 € de l'heure selon les logiques de branche	De 6 200 à 8 200 € par an en fonction du volume horaire
DUT services	De 10 à 11 € de l'heure	De 4 800 à 7 200 € en fonction du volume horaire
LP production	De 11 à 15 € de l'heure selon les logiques de branche	De 6 300 à 8 200 € par an selon les logiques de branche et le volume horaire
LP services	De 10 à 14 € de l'heure selon les logiques de branche	De 6 000 à 6 600 € par an selon le volume horaire
DU - DE		Principe de l'autofinancement ¹

Modalités de paiement :

L'Université de Bordeaux a adopté les dispositions suivantes² :

a) Dans le cas d'une formation dédiée accueillant exclusivement des publics de formation continue.

Le montant des droits spécifiques est établi selon l'article 1 de la présente délibération et acquitté dans sa totalité

b) Dans le cas d'une formation mixte accueillant des publics de formation initiale et de formation continue, pour ce dernier public bénéficiant d'un accompagnement spécifique le montant des droits spécifiques est compris entre une redevance minimale de 700€ et un plafond fixé dans l'article 1 de la présente délibération.

L'IUT de Bordeaux décide :

- Des frais annexes peuvent être demandés selon la filière de formation (étude de faisabilité, instruction du dossier, suivi administratif) :
 - pour les salariés d'entreprises : frais de gestion 120€
 - pour les stagiaires DU : frais d'admission 15€ - droits spécifiques 220€
- La commission de réduction des frais de formation continue est reconduite et applique une grille de réduction. Les stagiaires FC complètent un dossier dans lequel sont demandés : leurs revenus pendant l'année de formation, le nombre de parts fiscales.

La grille de réduction des frais de formation continue est inchangée :

¹ Article 1 de la délibération du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux / séance du 23 avril 2020

² Article 2 de la délibération du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux / séance du 23 avril 2020

Revenus mensuels	Taux de réduction
> 2 000 €	0 %
de 1 500 € à 2 000 €	33 %
de 1 000 € à 1 500 €	50 %
< 1 000 €	67 %

Dans le cas d'une prise en charge partielle des frais de formation, le taux de réduction s'applique sur le montant restant à payer.

ARTICLE 2 : TARIFICATION POUR LES PROCEDURES DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE³

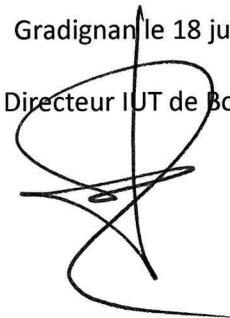
- Examen de la recevabilité : 200 €
- Instruction du dossier de validation et jury : 950 €
- Accompagnement : 900 € (facultatif : aide à l'élaboration du dossier, entretiens, préparation au passage devant le jury).

ARTICLE 3 : MONTANT DES FRAIS DE DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS⁴

200€ pour l'ensemble de la procédure (étude du dossier, entretien, rapport à la commission, organisation de la commission).

Gradignan le 18 juin 2020

Frédéric BOS, Directeur IUT de Bordeaux



³ Article 1 de la délibération n°2019-44 du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux / séance du 16 juillet 2019

⁴ Article 3 de la délibération n°2019-43 du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux / séance du 16 juillet 2019